

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.293**

**Zone industrielle n°
3 - Commune de
GOND-PONTOUVRE
- Impasse de la
Valenceaude :
échange de terrain
avec la SCI BDO,
propriétaire de
l'immeuble occupé
par la société
TECHNIVAL**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIERRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****ZONE INDUSTRIELLE N° 3 - COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE - IMPASSE DE LA
VALENCEAUDE : ECHANGE DE TERRAIN AVEC LA SCI BDO, PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE
OCCUPE PAR LA SOCIETE TECHNIVAL**

Dans le cadre de la requalification de la placette de la Valenceaude située dans la zone industrielle n°3 sur la commune de GOND-PONTOUVRE, un échange préalable aux travaux est nécessaire avec l'entreprise SCI BDO, propriétaire de l'immeuble occupé par l'entreprise TECHNIVAL.

Les parcelles concernées par la promesse d'échange sont les suivantes :

Biens propriétés de la ComAGA :

Parcelle actuelle	Parcelle échangée		Parcelle conservée	
	Numéro	Contenance	Numéro	Contenance
C2761	C2761p	800 m ²	C2761p	11 347 m ²
C2992	C2992p	55 m ²	C2992p	720 m ²
TOTAL		855 m ²		

Biens propriétés de la SCI BDO :

Parcelle actuelle	Parcelle échangée		Parcelle conservée	
	Numéro	Contenance	Numéro	Contenance
C853	C853p	950 m ²	C853p	4 750 m ²

Afin de ne pas perturber l'activité de l'entreprise TECHNIVAL, locataire de la SCI BDO, la ComAGA s'engage à prendre les mesures suivantes :

- En phase chantier, la ComAGA :
 - réalisera 65 places de stationnement temporaire pour les salariés de TECHNIVAL sur les terrains de la SCI BDO,
 - assure que les transports exceptionnels (largeur jusqu'à 4,5 m et longueur jusqu'à 20 m) pourront sortir des ateliers et manœuvrer sur la place pendant toute la durée des travaux,
 - assure que les travaux n'empêcheront pas une activité normale des ateliers y compris la nuit et les jours fériés.
- Une fois la placette réaménagée, la ComAGA :
 - réservera 65 places de stationnement au profit de l'entreprise TECHNIVAL, matérialisées par des panneaux « Réserve TECHNIVAL »,
 - assure que les transports exceptionnels (largeur jusqu'à 4,5 m et longueur jusqu'à 20 m) pourront sortir des ateliers et manœuvrer sur la place une fois réaménagée.

L'échange pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 7 €/m² :

- soit 5 985 € pour les parcelles C2761p et C2992p,
- soit 6 650 € pour la parcelle C853p.

Les travaux réalisés par la ComAGA valorisant les abords des parcelles de la SCI BDO, il a été convenu d'un commun accord qu'aucune soulte ne serait versée par la ComAGA à la SCI BDO.

La valeur d'origine (partage) de ces terrains est de :

- 0 € pour ce qui concerne la parcelle C2761,
- la plus-value constatée est de 5 600 €.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 6 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la promesse d'échange de terrains cadastrés C2761p et C2992p, appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême contre le terrain cadastré C853p, appartenant à la SCI BDO, sise ZI n° 3 – 16160 GOND-PONTOUVRE.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2111.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2007